ORDRE DE REMPLACEMENT

Changement de courtier sur un contrat d'assurance en cours

Usages du courtage d'assurances terrestres n° 3 et n° 7 ; article L. 113-12 du code des assurances

Souscripteur (nom, prénom ou raison sociale) : .....
Adresse : .....
Destinataire (compagnie d'assurance) : .....
Adresse : .....

Objet : ordre de remplacement de courtier
Contrat n° ..... Risque assuré : .....
Courtier actuel : .....

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e), M. / Mme ....., souscripteur du contrat cité en objet, vous informe que je confie, à compter du ..... / ..... / ....., la gestion de ce contrat au cabinet ....., courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° ....., en remplacement du courtier actuel.

Je vous demande de reconnaître ce cabinet comme mon courtier pour ce contrat, de lui communiquer les pièces et informations qui s'y rapportent, et d'informer le courtier actuel du présent ordre.

Cochez la case utile :
[ ] Le présent ordre n'est pas accompagné d'une résiliation : le contrat se poursuit et le nouveau courtier en assure la gestion.
[ ] Le présent ordre accompagne la résiliation du contrat à son échéance du ..... / ..... / ....., notifiée dans les conditions du contrat et de l'article L. 113-12 du code des assurances.

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature du souscripteur :

Usage n° 3, résumé par Planète CSCA (2024) : « L'ordre de remplacement non accompagné d'une résiliation régulière de la police permet le changement de courtier mais sans transfert du commissionnement ». Usage n° 7 : l'assureur informe le courtier actuel sans délai, et au plus tard avant la délivrance de la nouvelle police (Cour de cassation, 1re chambre civile, 15 mai 2015, n° 14-11.894).

Modèle mis à disposition par prospee.com, établi d'après les usages du courtage d'assurances terrestres et l'article L. 113-12 du code des assurances, version en vigueur au 19 novembre 2026. L'article L. 113-12 ne s'applique pas aux assurances sur la vie.